DEPARTEMENT DE L'ESSONNE ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

PETIT P.V. DESTINE A L'AFFICHAGE

CANTON DE GIF-SUR-YVETTE SC/CP

-=-=-=-

REPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2019

-=-=-=-

Le quinze avril de l'an deux mille dix-neuf à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le neuf avril de l'an deux mille dix-neuf conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS:

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, M. MORDEFROID, M. TREBULLE, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ZAKARIAN, Mme KERNY-BONFAIT, Mme ORSINI, Mme DEGERIT, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. MILLET, Mme BARBET, M. TIXIER, Mme DUBOC, M. PIOT, M. YAHIEL, M. HULIN, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:

Mme ROQUAIN à M. JOLY Mme LIBONG à M. DOSSMANN M. CHARLES à Mme LEGOFF M. ATTAF à M. DELORT M. PEPERS à Mme FOUCAULT M. FOURNIER à M. HULIN

ABSENTS:

M. LARNICOL M. LEFEVRE Mme DE CHABALIER

SECRETAIRE DE SEANCE:

Mme FOUCAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée délibérante de modifier l'ordre du jour en inscrivant un point supplémentaire concernant une participation financière pour la restauration de Notre-Dame de Paris suite à l'incendie survenu lundi 15 avril 2019. A l'unanimité, les membres du Conseil décident de rajouter ce point à l'ordre du jour du Conseil.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le compte-rendu des séances du Conseil municipal du 24 septembre 2018 et du 19 novembre 2018 qui sont approuvés à l'unanimité sous réserve des observations émises par M. MORDEFROID sur le compte-rendu du 19 novembre 2018.

Enfin, Monsieur le Maire demande au Conseil de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE

Madame Caroline FOUCAULT secrétaire de séance,

DECIDE

de mettre à disposition un adjoint administratif territorial titulaire et un technicien territorial titulaire à hauteur de 2/35° d'un temps complet chacun, pour une période de trois ans du 16/04/2019 au 15/04/2022 auprès de l'association syndicale autorisée du lotissement du « Petit Vaupéreux », Monsieur le Maire étant autorisé à signer les conventions tripartites conclues entre la collectivité, l'agent et l'association par 29 voix pour et 1 abstention (M. GRISSOLANGE),

AUTORISE

- Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions concernant l'investissement pour le système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB) et le portail des médiathèques auprès des prestataires institutionnels et notamment l'Etat, de la Région Ile-de-France et du Département de l'Essonne, Monsieur le Maire étant autorisé à signer tout document se rapportant à ces demandes,

FIXE

 les participations familiales pour les classes transplantées des écoles Honoré d'Estienne d'Orves et David Régnier - Paul Fort lors du premier semestre 2019 par 28 voix pour (M. ZAKARIAN et M. HULIN ne prenant pas part au vote),

APPROUVE

 la convention relative aux modalités de calcul et de versement d'un fonds de concours dans le cadre de la réalisation de l'aménagement rue de la Croix Pasquier, Monsieur le Maire étant autorisé à signer ladite convention,

DECIDE

 d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association de la Randonnée de Verrières-le-Buisson,

APPROUVE

 le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'agglomération de Paris-Saclay et donne son accord pour les objectifs fixés pour Verrières-le-Buisson par 23 voix pour, 2 abstentions (M. ZAKARIAN et M. TIXIER) et 5 voix contre (M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN, Mme GIRI et M. GRISSOLANGE),

DECIDE

 de verser une participation financière à hauteur de 1€ par habitant verriérois pour soutenir la réhabilitation de Notre-Dame de Paris suite à l'incendie survenu le 15 avril 2019.

Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés

PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- N°54 Signature d'un contrat de partenariat à titre gracieux avec un ensemble d'artistes dans le cadre de l'exposition « Le Japon à l'Orangerie » qui se déroulera du 22 mars au 14 avril 2019 à l'Orangerie Espace Tourlière,
- N°55 Convention de mise à disposition d'un logement communal sis 75 rue d'Estienne d'Orves du 01 mars au 31 mai 2019 à titre gracieux,
- N°56 Convention entre la Ville et le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne pour une formation prévue le 11 avril 2019 pour un montant de 465 €TTC,
- N°57 Convention entre la Ville et CFPJ pour une formation prévue les 15 et 16 mai pour un montant de 1 572 € TTC,
- N°58 Signature d'un contrat de cession de représentation avec l'association Miel de Lune pour la représentation du spectacle « Mon chien-dieu » les 17 et 18 avril à l'Espace Bernard Mantienne pour un montant de 4 118,80 € TTC,
- N°59 Convention de partenariat à titre gracieux entre la commune et le comité de l'Essonne de la Ligue Nationale contre le cancer pour le square Louise de Vilmorin : aire de jeu labellisée « espace sans tabac »,
- N°60 Conclusion d'une convention de mise à disposition à titre gracieux d'un poulailler à la Maison Vaillant à Messieurs Alexandre Hecquet et Victor Rodrigues pour exercer une activité de basse cour,
- N°61 Signature d'un contrat de prestation avec l'association Wiz'art pour la représentation d'un spectacle intitulé « Emmy fait son one kid show » avec animations le 8 décembre 2019 à l'Espace Bernard Mantienne pour un montant de 1 500 €TTC.
- N°62 Signature d'un contrat de prestation avec la Compagnie des Muses Do Ré pour la présentation du spectacle « Le Souffle des Mères » le 29 juin 2019 à 21h30 à l'arboretum Roger de Vilmorin pour un montant de 800 €TTC,
- N°63 Signature d'une convention avec l'association Communic'arte pour la présentation du spectacle « Contes de jour et de nuit de la forêt amazonienne » le 29 juin 2019 à 21h30 à l'arboretum Roger de Vilmorin pour un montant de 800 € TTC,
- N°64 Signature de l'avenant n°1 du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec le Théâtre du Menteur, la Manufacture, relatif aux frais liés au transport, pour 30 heures d'ateliers et une représentation du spectacle « 51 mots pour dire la sueur » à l'Espace Bernard Mantienne pour un montant de 422 €TTC,
- N°65 Signature d'un contrat de cession avec l'association Chiloé pour la présentation du spectacle « Le Poèmaton » le samedi 22 juin 2019 à 15h00 au square Louise de Vilmorin pour un montant de 1 753,40 € TTC,

- N°66 Signature d'un contrat de cession avec l'association La Volière pour la présentation du spectacle « Le Pianococktail » le samedi 22 juin 2019 à 15h00 au square Louise de Vilmorin pour un montant de 2 585,84 € TTC,
- N°67 Signature d'un contrat de prestation avec 3 musiciens dans le cadre du 14^{ème} festival jazz pour un concert le samedi 25 mai 2019 à l'espace Bernard Mantienne pour un montant de 1 000 € TTC,
- N°68 Convention entre la Ville et Cegid pour une formation pour un montant de 2 200 €TTC,
- N°69 Signature d'un contrat de maintenance et d'assistance téléphonique des progiciels Cegid Public finances Y2 pour un montant annuel de 4 659,69 €TTC,
- N°70 Signature d'un marché public pour la surveillance de la qualité de l'air intérieur des établissements d'accueil collectif d'enfants de Verrières-le-Buisson pour un montant de 24 132 €TTC,
- N°71 Signature d'un contrat de prestation avec 5 musiciens dans le cadre du 14^{ème} festival jazz pour un concert le dimanche 26 mai 2019 dans le jardin de la Maison Vaillant pour un montant de 1 000 € TTC,
- N°72 Signature d'une convention pour une prestation de service maquillage artistique pour la chasse aux œufs 2019 entre la Ville et l'auto-entrepreneuse Christelle ORY le dimanche 21 avril 2019 à l'accueil de loisirs pour un montant de 150 € TTC,
- N°73 Convention entre la Ville et Médiadix pour une formation prévue du 14 au 16 mai 2019 pour un montant de 300 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h57.

Le Maire, Vice-Président de Paris-Saclay,

Thomas JOLY

Affiché conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret du 7 avril 2000, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie:

^{- &}lt;u>consultable</u>, sur place à titre gratuit.

⁻ communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.